



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Procès-verbal

|                                                      |                                                                                   |                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mis en ligne sur le site de la commune le 08/12/2022 | <b>Séance du lundi 31 octobre 2022</b> qui s'est déroulée à la mairie de Valdahon | Visé par :<br>La vice-présidente du CCAS<br>Dominique GUILLEUX<br>et le secrétaire de séance<br>Bernard LAPOIRE |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### PRÉSENCES

Administrateurs en exercice : 15

Le quorum n'ayant pas été atteint le 26 octobre 2022, le Conseil d'Administration a été reconvoqué le 27 octobre 2022. Il s'est réuni à la salle des commissions de l'Hôtel de ville - 1 rue de l'hôtel de Ville – 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme GUILLEUX, vice-présidente du CCAS.

La séance est ouverte à 8h52 et levée à 9h33

Etaient présents : Mme GUILLEUX, M. LAPOIRE

Etaient absents : Mme LE HIR, M DUMONT, M KURT, Mme BRECHEMIER, Mme GIRAUD, Mme CHABRIER, Mme POURET, M. ARNAL, Mme CART-GRANDJEAN, M MANZONI, Mme LIME-VIEILLE, Mme VUILLEMIN

Invités : Mme LEROY, Mme SEGUIN, Mme JODON

Secrétaire de séance : Bernard LAPOIRE

Procurations de vote : 0

## ORDRE DU JOUR

|                                                                                                                                            |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'AMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2022 ..... | 3 |
| 2. FINANCES RESIDENCE AUTONOMIE .....                                                                                                      | 3 |
| 2.1 VOTE DU BUDGET 2023.....                                                                                                               | 3 |
| 2.2 DELIBERATIONS MODIFICATIVES PORTANT REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA MAIRIE POUR L'ANNEE 2021.....         | 3 |
| 3. FINANCES CCAS.....                                                                                                                      | 3 |
| 3.1 DELIBERATION MODIFICATIVE PORTANT REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNELS MIS A DISPOSITION DE LA MAIRIE POUR L'ANNEE 2021 .....         | 3 |
| 3.2 DELIBERATION MODIFICATIVE PORTANT SUR L'OUVERTURE DE CREDITS PERMETTANT L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE.....                    | 4 |
| 4. QUESTION /INFORMATIONS DIVERSES .....                                                                                                   | 4 |

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### 1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 29 septembre 2022.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- Ouvre la séance du Conseil d'administration,
- Approuve le compte-rendu de la séance de Conseil d'administration du 29 septembre 2022

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 2 Contre : 0 Abstention : 0**

### 2. FINANCES RESIDENCE AUTONOMIE

#### 2.1 VOTE DU BUDGET 2023

Lors de sa séance du 29 septembre dernier, le conseil d'administration a débattu sur les orientations budgétaires 2023 du budget hébergement de la Résidence autonomie Denise Viennet.

A partir de ces orientations, il a été élaboré le projet de budget pour l'exercice 2023 soumis à l'adoption du conseil d'administration du CCAS.

**Le conseil d'administration adopte le budget primitif du budget hébergement de la Résidence autonomie Denise Viennet pour l'exercice 2023 tel que décrit dans le document annexé et conformément au document joint en annexe :**

- Au niveau des groupes fonctionnels pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section investissement.

Ce budget sera soumis au Département pour validation.

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 2 Contre : 0 Abstention : 0**

#### 2.2 DELIBERATION MODIFICATIVE N°03 PORTANT REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA MAIRIE POUR L'ANNEE 2021

Dans le cadre de la mutualisation de personnel entre le CCAS / Résidence Autonomie et la Commune de Valdahon certains agents du CCAS et de la Résidence Autonomie ont été mis à disposition.

La délibération n° 21.30 du 25/11/2021 n'a pas été suivie d'exécution il convient donc de procéder à l'ouvertures de crédits dans le cadre du remboursement des agents concernés pour 2021 (selon DM jointe).

**Au vu de ce qui précède, le conseil d'administration approuve la nouvelle délibération modificative qui annule et remplace celle du 25/11/2021.**

**Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 2 Contre : 0 Abstention : 0**

### 3. FINANCES CCAS

#### 3.1 DELIBERATION MODIFICATIVE N°01 PORTANT REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE LA MAIRIE POUR L'ANNEE 2021

Dans le cadre de la mutualisation de personnel entre le CCAS / Résidence Autonomie et la Commune de Valdahon certains agents du CCAS et de la Résidence Autonomie ont été mis à disposition.

La délibération n° 21.30 du 25/11/2021 n'a pas été suivie d'exécution il convient donc de procéder à l'ouvertures de crédits dans le cadre du remboursement des agents concernés pour 2021 (selon DM jointe).

**Au vu de ce qui précède, le conseil d'administration approuve la nouvelle délibération modificative qui annule et remplace celle du 25/11/2021.**

**Rapport adopté à l'unanimité :          Pour : 2                          Contre : 0                          Abstention : 0**

### **3.2 DELIBERATION MODIFICATIVE N°02 PORTANT SUR L'OUVERTURE DE CREDITS PERMETTANT L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE**

Suite à l'arrivée d'un nouvel agent, des besoins en matériel informatique s'avèrent nécessaire pour le bon fonctionnement du fonctionnement du CCAS. Pour se faire, il convient d'ouvrir des crédits pour cette dépense.

Un récapitulatif comptable de cette décision modificative N°2 (DM2) est proposée en annexe de ce point.

**Au vu de ce qui précède, le conseil d'administration approuve la décision modificative n°2.**

**Rapport adopté à l'unanimité :          Pour : 2                          Contre : 0                          Abstention : 0**

## **4. QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES**

La vice- présidente du CCAS  
Mme Dominique GUILLEUX



Le secrétaire de séance  
M Bernard LAPOIRE